

Annexe 1 bis

Type d'investissement	Action	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles	
INVESTISSEMENTS MATERIELS	Terrains	Non éligible				
	Construction bâtiment neuf de production ou chai avec réception gravitaire ou chai enterré ou semi-enterré	Construction de bâtiments pour la transformation, le stockage, le conditionnement y compris quais de réception de vendange, laboratoire d'analyse, salle de dégustation	X			<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de biens immeubles - Construction de locaux à usage de bureaux administratifs - Construction de locaux sociaux (salles de réunions, cantines...) - Autres locaux techniques non liés à l'activité de transformation, stockage, conditionnement de produits éligibles (ex. le stockage d'alcool est non éligible, sauf si nécessaire à la production d'un produit listé à l'annexe VII, partie 2 du règlement (UE) n°1308/2013) - Démolition de l'existant - Voirie et réseaux extérieurs
		Terrassements				
		Fondations				
		Génie civil, Maçonnerie, Dallages				
		Aménagements intérieurs (cloisons, portes et fenêtres, peintures, carrelages, résines, revêtement quartz, huisserie...)				
		Plomberie, électricité				
		Bardages intérieurs, extérieurs; ombrage isolant				
		Charpente, Toiture				
		Isolation				
		Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage				
		Système de fermeture permettant de limiter les échanges d'air entre zone climatisée et non climatisée au sein d'un bâtiment (portes sectionnelles à ouverture et fermeture rapide ou sas d'étanchéité)				
		Aménagements des sols (couverture, forme de pente)				
		Aménagement d'un chai en vue d'une réception gravitaire				
		Matériaux bio-sourcés				
		Chai enterré ou semi-enterré				
	Puits canadien/ échangeur air-sol					
	Bâtiments / Rénovation (bâtiment rénové de production)	Isolation (si nécessaire toiture liée) de la zone de transformation, stockage, conditionnement	X			Tout autre investissement de rénovation
		Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage				
		Bardages intérieurs, extérieurs; ombrage isolant				
Système de fermeture permettant de limiter les échanges d'air entre zone climatisée et non climatisée au sein d'un bâtiment (portes sectionnelles à ouverture et fermeture rapide ou sas d'étanchéité)						
Matériaux bio-sourcés						
Aménagement des sols de la zone de transformation, stockage et conditionnement (couverture du sol, forme de pente)						
Aménagement d'un chai en vue d'une réception gravitaire						

Type d'investissement	Action	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
INVESTISSEMENTS MATERIELS	Chaîne de réception de la vendange	Postes de réception avancés (pesage, mesures diverses...)	X		<ul style="list-style-type: none"> - Equipement pour la dépollution des effluents - Remplacement à l'identique de matériels existants - Véhicules routiers et leurs remorques - Matériel mixte
		Quais de réception de vendange			
		Conquets peseurs			
		Pesage			
		Matériels de mesures et analyses, analyseurs de moûts			
		Egrappoirs			
		Fouloirs			
		Broyeur de rafles			
		Tables de tri			
		Convoyeurs			
		Aspirateurs à baie			
		Pompes à marc			
		Agencement et équipements annexes			
		Automatismes			
		Régulateur/variateur de fréquence			
		Equipement de traitement de l'eau par les UV			
		Electricité (cf. conditions article 2,2)			
	Génie civil (cf. conditions article 2,2)				
	Matériels de mesure et d'analyse				
	Equipements de vinification	Pressoirs	X		Véhicules routiers/remorques
		Egouttoirs			
		Micro-filtration tangentielle (MFT)			
		Filtration orthogonale à basse pression			
		Dégrilleurs automatiques			
		Thermovinification			
		Flash détente			
		Matériels de mesures et analyses			
		Cuverie annexe			
		Filtres			
		Centrifugeuses			
		Equipements de débouillage, clarification des moûts et des vins			
		Equipements de stabilisation tartrique			
		Agencement et équipements annexes			
		Automatismes			
Régulateur/variateur de fréquence					
Equipement de traitement de l'eau par les UV					
Electricité (cf. conditions article 2,2)					
Génie civil (cf. conditions article 2,2)					
Groupes de froid					
Groupe de froid à haute pression et basse pression flottante					
Echangeurs					
Chaudières					
Agencement et équipements annexes					
Automatismes					
Climatisation de la zone de vinification, stockage, conditionnement					
Humidificateurs					
Régulateur/variateur de fréquence					
Equipement de traitement de l'eau par les UV					
Electricité (cf. conditions article 2,2)					
Génie civil (cf. conditions article 2,2)					
Systèmes de chaudière à haute performance énergétique : bruleur modulant et bas niveau NOx, chaudière basse température ou triple parcours					
Système de récupération d'énergie ou de chaleur : récupération d'énergie à partir des fumées ou chaudière à condensation, récupération de chaleur sur moût chaud par croisement, sur fumée ou compresseurs d'air, sur eaux de lavage des lignes de conditionnement					

Type d'investissement	Action	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
INVESTISSEMENTS MATERIELS	Equipements de vinification	Cuverie (béton,acier,inox,fibre polyester, bois) y compris inox 316 si destination spécifiquement pour produit de l'annexe XI ter du règlement 1234/2007	X		Barriques - Cuves en bois<10HI
		Cuves béton avec revêtement epoxy			
		Cuverie autovidante			
		Cuverie thermorégulée			
		Cuves extérieures isolées			
		Rénovation cuverie par revêtement intérieur de type époxy			
		Muids et foudres en bois provenant de forêt PEFC et FSC			
		Agencement et équipements annexes dont laveuse de barriques, aménagements permettant de stocker les barriques...			
		Automatismes			
		Régulateur/variateur de fréquence			
		Equipement de traitement de l'eau par les Electricité (cf. conditions article 2,2)			
		Génie civil (cf. conditions article 2,2)			
		Canalisations à vendanges			
		Tuyauterie			
		Equipements à niveau de finition élevée par électropolissage			
		Réseaux divers (oxygène,azote,eau, SO2...)			
		Extraction des marcs			
		Equipements de convoyage des marcs et lies, terres de filtration			
		Pompes			
		Moteurs à haut rendement			
		Automatismes			
		Régulateur/variateur de fréquence			
		Electricité (cf. conditions article 2,2)			
		Compresseurs			
		Transformateurs électriques (cf. conditions article 2,2)			
		Générateurs (cf. conditions article 2,2)			
	Equipement de traitement de l'eau par les UV				
	Equipement permettant de contrôler la qualité				
	Matériels de mesures et analyses				
	Broyeur de rafles				
	Dégrilleur automatique				
	Conditionnement/ Préparation des vins (chaînes de conditionnement bouteilles ,BIB, PET...)	Cuverie divisionnaire	X		
		Equipement de stabilisation			
		Filtres			
Laveuses bouteilles					
Tireuses bouteilles,BIB					
Capsuleuses					
Etiqueteuses et imprimantes jet d'encre pour étiquetage					
Matériel d'emballage					
Matériels fixes de transfert et de tracabilité					
Dégorgeuse					
Remuage vins					
Régulateur/variateur de fréquence					
Matériels de mesures et analyses					
Ligne d'embouteillage					
Ligne d'embouteillage avec finition électropolissage					
Ligne d'embouteillage de la ligne dédiée aux capsules à vis ou mixte ou mixte vis/bouchon					
Ligne d'embouteillage dédiée aux capsules à vis ou mixte avec finition électropolissage					
Ligne de conditionnement de la ligne dédiée aux contenants de petites tailles					
Ligne de conditionnement dédiée aux contenants de petites tailles avec finition électropolissage					
Ligne de conditionnement de la ligne dédiée aux Bag-in-Box					
Ligne de conditionnement dédiée aux Bag-in-Box avec finition électropolissage					
Equipement de traitement de l'eau par les UV					
Graveurs laser pour bouteilles					
NEP (nettoyage en place)					

Type d'investissement	Action	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
INVESTISSEMENTS MATERIELS	Conditionnement / Stockage	Equipements et agencement de rangement des produits finis et de matières sèches (caisses de remuage avec 6ème face obligatoire...)	X		Caisses de stockage
	Matériel pour la filière de fabrication de MC/MCR	Concentrateurs sous vide	X		
		Colonnes de résine anionique ou cationique			
		Concentration par le froid			
		Osmoseurs inverse			
		Evaporation sous vide ou partielle sous pression atmosphérique			
	Matériel innovant ou utilisant des pratiques œnologiques innovantes	Echangeurs cationiques	X		
		Couplage osmoseur inverse/distillateur			
		Couplage nanofiltre/distillateur			
		Couplage osmoseur inverse/contacteurs membranaires			
Couplage nanofiltre/contacteurs membranaires					
Cônes rotatifs ou "spinning cone column"					
Contacteurs membranaires seuls					
Couplage osmoseur inverse/nanofiltration					
	Electrodialyseurs à membrane bipolaire				
Logiciels	Logiciel pour améliorer la qualité du process et de la production	X			
	Programmes pour le contrôle des équipements techniques (process; stockage, manutention du produit)				
	Programme informatique pour la gestion du caveau				
Caveau (commercialisation / construction de caveau)	Création d'un magasin de vente dans les locaux de l'unité de production ou en lien direct avec cette unité de production.	X			<ul style="list-style-type: none"> - Lieu de vente non lié à une entreprise qui produit et déclare une production. - Aménagements extérieurs <ul style="list-style-type: none"> - Signalétique - Sanitaires - Bureau - Acquisition de biens immeubles - Construction de locaux à usage de bureaux administratifs - Construction de locaux sociaux (salles de réunions, cantines...) - Démolition de l'existant - Voirie et réseaux extérieurs - Parking
	Terrassements				
	Fondations				
	Maçonnerie				
	Génie civil, dallages				
	Aménagements des sols				
	Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage				
	Aménagements intérieurs (cloisons, portes et fenêtres, peintures, carrelages, huisserie...)				
	Plomberie, électricité				
	Bardages intérieurs, extérieurs				
	Charpente, Toiture				
Isolation					
Caveau rénové	Isolation globale (si nécessaire toiture liée) du caveau et/ou Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage	X			<ul style="list-style-type: none"> - Tout autre investissement de rénovation - Lieu de vente non lié à une entreprise qui produit et déclare une production.
Commercialisation	Matériel spécifique à la commercialisation dont par exemple :	X			<ul style="list-style-type: none"> - Matériel non spécifique <ul style="list-style-type: none"> - Caisse - Publicité sur le lieu de vente <ul style="list-style-type: none"> - Mobilier - Fléchage directionnel - Clôture - Dispositif de vente en vrac <ul style="list-style-type: none"> - Cuve de monnaie
	Banque de dégustation				
	Etagères de présentation				
	Cave à vin				
	Lave-verre				
	Régulateur/variateur de fréquence				
	Equipement de traitement de l'eau par les UV				
Climatisation du caveau neuf ou rénové					

Type d'investissement	Action	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles	
INVESTISSEMENTS IMMATERIELS	Etudes Frais directement liés à un investissement physique et nécessaires à sa préparation ou à sa réalisation	Par exemple : études préalables, analyses de sols, honoraires d'architecte*, frais d'expertise juridique, technique ou financière... Ces frais sont éligibles dans la limite de 10% du coût éligible de l'opération. Ces frais sont rattachés au dossier comprenant les investissements matériels. * les honoraires d'architecte sont éligibles au prorata des travaux retenus	X			
	Investissements immatériels non liés à un investissement physique Ces investissements immatériels seront retenus comme éligibles s'ils sont prévus en cohérence avec une opération (réalisée ou envisagée) comportant un investissement physique. Ils seront autant que possible précédés ou suivis d'un investissement physique ou d'une modification de pratique.	Etudes de marché, études de faisabilité, études stratégiques... Diagnostics Conseil externe dans tout domaine pertinent (par recours à un consultant, un laboratoire, un centre technique...) Acquisition de brevets et licences Participation à des foires et salons (à destination du marché intérieur) ...		X (123A ou 121C ou 311)*		tableau indicatif. Eligibilité selon conditions locales - se renseigner auprès de l'organisme de gestion FEADER
	Coûts salariaux des emplois directement créés ou nécessaires dans le cadre d'un projet global Ces investissements immatériels seront retenus comme éligibles s'ils sont prévus en cohérence avec une opération (réalisée ou envisagée) comportant un investissement physique. Ils seront autant que possible précédés ou suivis d'un investissement physique ou d'une modification de pratique.	Le projet global doit être clairement explicite. Seront privilégiés les projets visant à améliorer la qualité ou la prise en compte de l'environnement ou correspondant à un objectif de stratégie ou d'action commerciale. Ces coûts salariaux recouvrent essentiellement le premier recrutement de cadres ou de techniciens, en dehors des dirigeants. Sont exclus les recrutements de simple remplacement ou ceux liés au renforcement d'une fonction déjà suffisamment pourvue au sein de l'entreprise ou d'une fonction « support » (les fonctions « support » correspondent aux domaines suivants : administratif, financier, juridique, gestion des ressources humaines...).		X (123A ou 311)*		Non éligible sur la 121C tableau indicatif. Eligibilité selon conditions locales - se renseigner auprès de l'organisme de gestion FEADER
	Promotion	Rappel : les opérations aidées au titre du FEADER dont l'objectif est la promotion ne peuvent pas viser la promotion de l'entreprise ni celle d'une marque, mais uniquement la promotion générique sur le marché intérieur de l'UE d'un produit sous signe officiel de qualité. La mesure « promotion » de l'OCM vin permet par ailleurs une aide à la promotion vers les pays tiers.		X (123A / 311 / 133)*		tableau indicatif. Eligibilité selon conditions locales - se renseigner auprès de l'organisme de gestion FEADER

* Sur le FEADER, les opérations peuvent être financées au titre de 3 dispositifs :

- 123A si le bénéficiaire est une IAA

- 121C si le bénéficiaire est une exploitation agricole et qu'il s'agit d'une opération de production/transformation/conditionnement

- 311 si le bénéficiaire est une exploitation agricole et qu'il s'agit d'une opération de diversification non agricole (c'est à dire hors production/transformation/conditionnement) : commercialisation, agro-tourisme...

Note : lorsque qu'une opération portée par une exploitation agricole comporte à la fois des investissements liés à la production/transformation/conditionnement et des investissements de commercialisation, alors cette opération est fléchée sur le dispositif correspondant aux dépenses dont le montant dans le projet est prépondérant. Dans ce cas, les dépenses sont soumises aux règles d'éligibilité du dispositif 121C ou 311 dont elles relèveraient en cas de projet séparé.